



Le vendeur peut-il payer les frais de notaire ?

Par **nanou**, le **10/02/2010** à **09:52**

Bonjour,
J'ai l'intention de vendre la nue-propiété de mon appartement à ma petite-nièce et j'aimerais savoir si je peux prendre à ma charge les frais de notaire qui sont évalués à 10 400 euros ?
Avec mes remerciements pour votre réponse.
N.C

Par **fif64**, le **10/02/2010** à **11:25**

Tout à fait, il y'a alors deux solutions :

Soit c'est vous qui faites le chèque des frais pour le compte de votre nièce.

Soit vous faites une vente "acte en main", c'est à dire que le prix accordé entre vous et votre nièce comprend le prix réellement et les frais de notaire.

Je vous conseille d'en parler avec votre notaire.

Par **nanou**, le **10/02/2010** à **17:20**

Merci pour votre réponse